



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **mardi 7 juillet 2026 à 20h**, à la salle municipale, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1485 ROUTE 263

Cette demande concerne la propriété sise au 1485 route 263, en la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, plus précisément sur le lot 5 892 847 du cadastre du Québec, et qui est située dans la zone agricole A12.

La demande consiste, si elle est autorisée, à réduire la marge de recul avant de 15 mètres à 12 mètres afin d'implanter une nouvelle résidence sur le lot en question.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande de dérogation mineure en se présentant le 7 juillet 2026 à 20 h 00, à la salle municipale située au 218, rue Guillemette, Sainte-Hélène-de-Chester.

Tout intéressé peut également se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit **au plus tard le 6 juillet 2026**, soit par courriel à municipalite@sainte-helene-de-chester.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
218, rue Guillemette
Sainte-Hélène-de-chester (Québec) G0P 1H0

Donné à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, ce 9 juin 2026.

Jessica Lacerte
Directrice générale et greffière-trésorière,



